AVIS

Pour un secteur Pie-IX–Vertières favorable à la santé, équitable et résilient

Consultation publique de l’Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

Avis proposé au nom de Santé Québec de l’Est-de-l ‘Île-de-Montréal Universitaire | Novembre 2026

Santé Québec Est-de-l ‘Île-de-Montréal - Universitaire accueille favorablement la vision préliminaire du développement du secteur Pie-IX–Vertières. La création de parcs, d’équipements collectifs, d’un quartier mixte, d’un réseau de mobilité active et d’espaces publics plus verts va dans le sens d’un milieu de vie favorable à la santé. Toutefois, dans un contexte de densification et d’arrivée du métro, la production de nouveaux logements sociaux, communautaires et hors marché doit devenir une condition structurante du redéveloppement. L’amélioration de l’accessibilité ne doit pas se traduire par le déplacement des ménages déjà présents, mais par une augmentation réelle et pérenne de l’offre résidentielle accessible aux ménages à faible et modeste revenu. Cette approche est cohérente avec le Plan d’action régionale intégré (PARI) [1][2] et avec les recommandations de la DRSP [10] sur la sécurité résidentielle et la réduction des inégalités sociales de santé.

Le projet d’aménagement et de développement préliminaire de Pie-IX–Vertières se situe dans Saint-Michel et Saint-Léonard. Rosemont-Nord[1] ne fait pas partie du périmètre de planification, mais l’est du quartier se trouve dans ses abords immédiats et sera directement concerné par les liens de mobilité, l’accès aux équipements, aux parcs et aux services, ainsi que par les retombées résidentielles et sociales du développement. Le présent avis adopte donc une lecture interquartier afin que les bénéfices du projet soient partagés entre Saint-Michel, Saint-Léonard et Rosemont-Nord, et que les décisions prises de part et d’autre des limites administratives demeurent cohérentes.

1. Un projet urbain qui peut réduire les inégalités sociales de santé

D'entrée de jeu, il importe de positionner que la vision municipale [3] reconnaît plusieurs enjeux documentés dans les secteurs dont une forte minéralisation, un déficit d’espaces verts et d’équipements collectifs, un environnement peu favorable à la marche et au vélo et une importante vulnérabilité résidentielle. La vision municipale propose six orientations auxquelles le réseau de la santé et des services sociaux adhère.

Il s'agit de la mise en place de deux parcs centraux, de nouveaux équipements collectifs, le maintien des fonctions commerciales, la nécessité d'une offre résidentielle diversifiée, l'extension de la mobilité active et l'apaisement du réseau routier.

Ces orientations sont primordiales pour la santé de la population de ces territoires, car l'environnement bâti agit simultanément sur l'activité physique, les blessures routières, l'exposition à la chaleur, la qualité de l'air, le bruit, l'accès aux services, l'isolement social et le stress financier associé au logement. Dans le cadre du PARI [1][2], les orientations du déterminant Aménagement urbain et mobilité rappellent que l'aménagement des villes et quartiers doit être réfléchit à échelle humaine[2]. Cela passe par le fait que la densification doit produire des milieux de vie complets et de courtes distances, accessibles équitablement aux ressources du quotidien, et prioriser les secteurs cumulant plusieurs vulnérabilités. [10]

Le tableau suivant rappel que les enjeux résidentiels, pour les secteurs de Rosemont-Nord, St-Léonard et St-Michel, sont en toile de fond de l'ensemble des déterminants sociaux de la santé.

Indicateur, Recensement 2021	***Saint-Michel***	***Saint-Léonard***	***Rosemont-Nord***	***Montréal***
Population du territoire de CLSC	*57 330*	*79 475*	*15 600*	*2 004 265*
Ménages locataires	*71,3 %*	*65,0 %*	*70%*	*60,4 %*
Ménages locataires consacrant ≥ 30 % du revenu au logement	*22,5 %*	*20,5 %*	*28,4%*	*28,4 %*
Population sous le SFR après impôt	*12,8 %*	*7,9 %*	*11,7 %*	*10,9 %*
Population ayant déménagé dans les 5 dernières années	*43,5 %*	*37,5 %*	*44,9%*	*44,2 %*

2. Cinq déterminants sociaux de la santé à intégrer explicitement à la planification

A. Logement : préserver l'abordabilité et prévenir le déplacement des populations vulnérables

Le logement constitue un enjeu prioritaire pour Santé Québec Est-de-l'Île-de-Montréal - Universitaire dans le développement de ce secteur. La recherche portée par Concertation Saint-Léonard [5] sur les impacts associés à l'arrivée de grands projets de transport structurant montre que, malgré leurs nombreux bénéfices, ces projets peuvent aussi entraîner des effets moins souhaitables : pression et spéculation foncières, hausse des loyers,

évictions, déplacement des ménages plus vulnérables, fragilisation de certains commerces et organismes locaux et, ultimement, augmentation des inégalités et de la précarité résidentielle.

Dans cette perspective, Santé Québec Est-de-l 'Île-de-Montréal - Universitaire recommande d'agir sur deux fronts : protéger la capacité des résidents actuels à demeurer dans leur quartier, particulièrement les populations plus vulnérables, et profiter de cette importante période de développement pour augmenter de manière significative l'offre de logements sociaux, communautaires et hors marché.

Ces enjeux d'accessibilité aux logements sont particulièrement importants dans les trois quartiers. Tel qu'indiqué dans le tableau plus haut, une forte proportion des ménages est locataire. La proportion de ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement[3] est de 13 % à Saint-Michel [4] [18], contre 10,4 % à Saint-Léonard. [7] et de 15 % pour l'ensemble du quartier Rosemont. L'offre en logement social demeure également faible : alors que Saint-Léonard représente 4,5 % de la population montréalaise, on y retrouve seulement 1 % des logements sociaux de Montréal, soit 604 unités recensées en 2022. [4] À Saint-Michel, les quatre secteurs d'habitation regroupaient 2,9 % des logements sociaux et communautaires de la ville de Montréal en 2021. [21] À Rosemont-Nord, le manque de terrains limite les nouveaux projets de logement social dans le quartier. Les terrains et possibilités immobilières du secteur Pie-IX–Vertières représentent donc une occasion importante d'accroître l'offre sociale et communautaire au bénéfice d'un bassin de population interquartier.

Dans ce contexte, Santé Québec Est-de-l'Île-de-Montréal - Universitaire recommande qu'au moins 20 % des logements soient hors marché dans le secteur Pie-IX–Vertières et dans chacune des phases de développement. Au moins 75 % de ces logements hors marché devraient être des logements sociaux. Cette recommandation s'appuie sur le mémoire de la Direction régionale de santé publique de Montréal, qui soutient la cible montréalaise de 20 % de logements hors marché d'ici 2050, dont au moins 75 % de logements sociaux. [10] Le présent avis propose d'appliquer cette cible à Pie-IX–Vertières et à chacune de ses phases, plutôt que de s'en tenir à un objectif global pour Montréal.

Il importe également d'agir sur le parc de logements existant. Saint-Michel montre déjà des signes préoccupants de pression immobilière, avec une hausse de 29 % du loyer moyen entre 2010 et 2022 et un nombre de dossiers d'éviction et de reprise de logement qui est passé de 13 en 2019-2020 à 60 en 2021-2022. [11] Ces tendances ne peuvent être attribuées uniquement au prolongement de la ligne bleue, mais elles illustrent l'importance d'agir en amont plutôt qu'une fois les effets pleinement installés.

Ainsi, Santé Québec Est-de-l 'Île-de-Montréal - Universitaire recommande de mettre en place dès maintenant une vigie foncière et résidentielle à Saint-Michel, à Saint-Léonard et Rosemont-Nord, permettant de suivre notamment les loyers, les évictions et reprises de logement, le taux d'effort des ménages, les transactions immobilières et les besoins d'aide au maintien en logement. Cette vigie devrait être accompagnée de mesures de prévention des évictions et de soutien au maintien en logement, avec une information accessible et multilingue et un arrimage étroit avec les organismes déjà présents dans les deux quartiers.

B. **Une mobilité durable, sécuritaire et accessible**

Les trois quartiers dont il est question dans le présent avis partagent des données parfois similaires, il importe tout de même d'en faire ressortir quelques-unes plus spécifiquement pour chacun de ceux-ci.

Le portrait des comportements de mobilité de Saint-Michel [6] montre une faible utilisation de la marche et du vélo, tandis que la population exprime des préoccupations concernant la sécurité des déplacements, l'état des infrastructures et l'accessibilité au transport collectif. Le plan de quartier de Vivre Saint-Michel en Santé [12] vise d'ailleurs une augmentation de la part des modes durables et de l'accessibilité piétonne aux infrastructures

cyclables et au transport collectif, ainsi qu'une diminution des accidents impliquant piétons, cyclistes et automobiles.

L'amélioration du transport collectif et actif figure également parmi les demandes pour l'est de Rosemont recueillies lors de la Grande consultation citoyenne de 2024. [17] Pour Rosemont-Nord, les liens est-ouest et nord-sud devraient permettre de rejoindre facilement la future station, à pied, à vélo et en transport collectif. Cela faciliterait par le fait même l'accès aux espaces verts et aux nouveaux équipements sportifs et culturels.

Pour ce qui est de Saint-Léonard, le portrait de quartier [4] mentionne une diminution significative d'utilisateurs du transport collectif pour le trajet domicile-travail entre 2016 et 2021 (de 30,4% à 21,1%), et une augmentation parallèle de la voiture solo. L'ajout d'infrastructures adaptées, comme des pistes cyclables liées à la nouvelle station, permettrait d'enrichir l'offre de transport actif sécuritaire.

L'arrivée de la station Vertières et du REV Jean-Talon offre l'occasion de mieux relier les trois quartiers environnants. La vision d'aménagement préliminaire reconnaît les barrières que constituent les grandes artères (dont l'autoroute 40) pour les déplacements actifs et propose notamment de renforcer la 24e Avenue comme axe cyclable nord-sud et d'améliorer les liens vers le métro et le SRB.

La future station pourrait devenir un véritable pôle de mobilité combinant marche, vélo, transport collectif, vélopartage et autopartage. Cette approche est cohérente avec le mémoire de la DRSP sur le PUM [10], qui propose d'adjoindre des fonctions complémentaires aux pôles intermodaux, d'améliorer leurs liens avec les réseaux locaux de mobilité et de développer des infrastructures piétonnes et cyclables sécuritaires, confortables et accessibles. Les orientations de la DRSP appuient également des aménagements adaptés aux besoins des personnes plus vulnérables dans leurs déplacements, notamment les enfants, les personnes aînées et les personnes à mobilité réduite.

Santé Québec Est-de-l 'Île-de-Montréal - Universitaire recommande de planifier un réseau de déplacements actifs et collectifs reliant Saint-Michel, Saint-Léonard et Rosemont-Nord à la future station Vertières, au SRB et au REV Jean-Talon. Ce réseau devrait faciliter l'accès aux parcs, aux commerces, aux services et aux équipements communautaires, sportifs et culturels, au-delà des limites administratives.

Santé Québec Est-de-l 'Île-de-Montréal - Universitaire recommande de prévoir, dès la planification de la future station Vertières et de ses abords, des stations BIXI à proximité du métro, du SRB, des commerces et des équipements collectifs, des stationnements sécurisés pour vélos et des espaces réservés aux véhicules d'autopartage. Leur implantation devrait faciliter les correspondances entre les modes de déplacement et renforcer les liens avec les réseaux locaux de mobilité.

Santé Québec Est-de-l 'Île-de-Montréal - Universitaire recommande enfin d'appliquer l'accessibilité universelle à l'ensemble des parcours menant aux transports, aux parcs et aux services, en accordant une attention particulière aux enfants, aux personnes aînées et aux personnes à mobilité réduite. Les aménagements devraient comprendre des traversées sécuritaires, des trottoirs de qualité, un éclairage adéquat, une signalisation lisible et du mobilier urbain adapté, notamment des bancs avec appuis. Leur entretien hivernal devrait préserver la continuité des déplacements, et leur articulation avec les corridors verts devrait permettre des parcours ombragés et des possibilités de repos.

C. **Transition écologique et résilience climatique**

Le secteur Pie-IX–Vertières est caractérisé par une présence importante d'îlots de chaleur, une inégalité dans la répartition des arbres et des espaces verts et une forte minéralisation. Le Portrait de quartier de Saint-Léonard [4] fait d'ailleurs ressortir ces enjeux de canopée, de chaleur et de vulnérabilité face aux changements climatiques.

La vision de la Ville [19] va dans la bonne direction, avec les deux parcs centraux, les corridors verts et la plantation d'arbres. Elle présente aussi le développement de Pie-IX–Vertières comme une occasion de soutenir une transition écologique et sociale du secteur.

Nous pensons toutefois qu'il faut s'assurer que ces investissements répondent aux réalités des quartiers et aux secteurs qui en ont le plus besoin. La DRSP de Montréal [10] recommande justement de prioriser les endroits où se combinent les îlots de chaleur, une faible couverture végétale et des vulnérabilités sociales.

Santé Québec Est-de-l 'Île-de-Montréal - Universitaire recommande donc de se donner des cibles concrètes de canopée, d'ombre et de déminéralisation et d'en suivre l'évolution, en priorisant les secteurs les plus touchés par les îlots de chaleur, particulièrement là où des vulnérabilités sociales sont aussi présentes. Les corridors verts devraient être complétés par des parcours ombragés, des points d'eau et des espaces de fraîcheur, notamment autour des milieux résidentiels et de la future station.

Santé Québec Est-de-l 'Île-de-Montréal - Universitaire recommande également de s'assurer que cette transition écologique profite aux populations qui habitent déjà les quartiers, en accompagnant le verdissement de mesures visant à limiter les effets d'éco-embourgeoisement4. [10]

D. **Locaux communautaires, accès aux services et développement du pouvoir d'agir**

La vision préliminaire de la Ville prévoit de nouveaux équipements communautaires, culturels et sportifs, reliés aux parcs et aux transports. [3] Nous appuyons cette orientation : ces équipements doivent répondre aux besoins déjà présents à Saint-Michel, Saint-Léonard et Rosemont-Nord, tout en tenant compte de la densification et de l'augmentation de la population liées à l'arrivée du métro. La présence importante de jeunes et les moyens financiers limités de certains ménages rappellent l'importance de prévoir des infrastructures scolaires et des espaces accessibles pour apprendre, pratiquer des loisirs et se rencontrer. La sécurité alimentaire doit aussi faire partie intégrante de ce pôle et de la planification interquartier. Les besoins nommés ci-haut rejoignent les priorités des plans de quartier [12] [17] [20] et les orientations du PARI [1][2] visant des milieux de vie favorables à la santé et le renforcement du pouvoir d'agir des communautés.

Le besoin de locaux communautaires stables est déjà bien présent. À Saint-Léonard, l'enquête Parlons locaux 2023 révèle que 90 % des 30 répondants (représentants d'organismes) à la question sur l'occupation sont locataires, contre 10 % de propriétaires ; 42,9 % des organismes locataires manquent d'espace et 48,2 % des participants identifient la taille des locaux comme le principal défi. Ces contraintes s'ajoutent aux hausses de loyer qui fragilisent les services. [13] À Saint-Michel, les difficultés à se loger et les évictions ont motivé le projet d'une Maison communautaire. [14] [15] Pour Rosemont-Nord, ce secteur est décrit comme un voisinage où les infrastructures communautaires et collectives sont peu nombreuses. [16] Pour les acteurs communautaires de Rosemont, la zone à l'est de Pie-IX ressort comme un thème transversal dans les priorités de quartier, notamment pour le développement d'infrastructures communautaires, culturelles, sportives et de loisirs et la création de lieux culturels. [17] Il faut donc consolider les ressources actuelles tout en préparant l'accueil des nouveaux ménages.

Santé Québec Est-de-l 'Île-de-Montréal - Universitaire recommande donc de réserver des espaces et de prévoir, dès la planification, le financement d'équipements collectifs et de locaux communautaires permanents, abordables et accessibles, notamment un pôle communautaire avec des espaces partagés et des lieux où se rencontrer. Leur emplacement et leur capacité d'accueil devraient être définis avec la population et les partenaires, en donnant la priorité aux secteurs moins bien desservis et en complémentarité avec les ressources et les projets existants.

E. **Cohabitation sociale et itinérance**

La future station sera non seulement un lieu de déplacement, mais elle fera partie intégrante d'un nouveau milieu de vie, avec davantage de logements, de commerces et de services. Différentes populations s'y côtoieront, avec des réalités et des besoins variés. L'arrivée de la station Vertières appelle donc à planifier dès maintenant les conditions d'une cohabitation sociale harmonieuse dans la station et les espaces publics qui l'entoureront.

À cet égard, le rapport *Agir pour mieux prévenir l'itinérance à Saint-Léonard* souligne que les stations de transport collectif peuvent être utilisées comme espaces de refuge pour se reposer ou se protéger des conditions climatiques. [5] C'est particulièrement le cas pour les personnes qui n'ont pas d'alternatives, comme les personnes en situation d'itinérance. Le rapport met en garde contre une gestion principalement réactive ou sécuritaire aux difficultés de cohabitation sociale. Selon son analyse, les approches intégrées combinant interventions sociales, logement et gouvernance intersectorielle ont plus de chance de succès à long terme.

Cette approche est cohérente avec le mémoire de la Direction régionale de santé publique de Montréal sur le Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) [10], qui recommande explicitement de mettre en place des stratégies favorisant la cohésion sociale, des milieux de vie sécuritaires, tout en portant une attention particulière aux populations en situation de vulnérabilité.

Dans cette perspective, Santé Québec Est-de-l ´Île-de-Montréal - Universitaire recommande que les principaux acteurs concernés (ex: ville, STM, milieu communautaire, Santé Québec) élaborent une stratégie de cohabitation sociale pour la station et ses abords en amont de l'ouverture de la station Vertières. Celle-ci devrait miser sur une présence humaine et communautaire, le travail de milieu, la médiation et l'orientation vers les ressources plutôt que sur une réponse principalement coercitive.

Enfin, Santé Québec Est-de-l ´Île-de-Montréal - Universitaire recommande de mettre en place une vigie sociale autour de la station Vertières, en collaboration avec les partenaires locaux, afin de suivre l'évolution des besoins, d'adapter les interventions et de prévenir les problématiques. En accord avec le rapport Agir pour mieux prévenir l'itinérance à Saint-Léonard, cette vigie pourrait inclure les éléments suivants: l'utilisation des stations comme refuge, les orientations vers les ressources, les tensions, l'accès aux services et la capacité institutionnelle de réponse.

En somme, la transformation du secteur Pie-IX–Vertières offre l'occasion de considérer la cohabitation sociale comme une composante à part entière de la planification du nouveau milieu de vie. Anticiper les besoins, aménager des espaces publics inclusifs, soutenir une présence sociale et communautaire et établir des mécanismes de collaboration et de vigie contribueraient à favoriser à la fois l'inclusion des personnes vulnérables, le sentiment de sécurité et la qualité de vie de l'ensemble des personnes qui fréquenteront le secteur.

3. Recommandations prioritaires de Santé Québec Est-de-l ‘Île-de-Montréal - Universitaire

Priorité	Recommandation synthèse
1. Logement et stabilité résidentielle	• Prévoir au moins 20% de logements hors marché dans chaque phase, dont au moins 75 % de logements sociaux, adaptés aux besoins locaux; • Soutenir le maintien en logement et prévenir les évictions; • Instaurer une vigie foncière et résidentielle.
2. Mobilité durable et accessible	• Relier les trois quartiers au métro, au SRB et au REV par des parcours accessibles et sécuritaires; • Compléter l’offre par le vélopartage, le stationnement vélo et l’autopartage; • Appliquer l’accessibilité universelle aux parcours menant au transport, aux parcs et aux équipements collectifs.
3. Résilience climatique	• Fixer des cibles de canopée, d’ombre et de déminéralisation en priorisant les secteurs vulnérables; • Relier les parcs aux quartiers voisins et prévenir l’éco-embourgeoisement.
4. Pôle communautaire et services de proximité	• Réserver des espaces et du financement pour un pôle communautaire réunissant les éléments suivants: o Des locaux permanents et abordables pour les organismes communautaires; o Des espaces partagés, des équipement collectifs (activités culturelles et sportives) et des ressources alimentaires; o À définir avec la population, en complémentarité avec les ressources existantes.
5. Cohabitation sociale	• Convenir d’une stratégie concertée de cohabitation avant l’ouverture de la station (espaces inclusifs, présence communautaire, médiation, orientation vers les ressources); • Prévoir une vigie sociale avec les acteurs locaux.
6. Suivi interquartier	• Associer les quartiers Saint-Michel, Saint-Léonard et Rosemont au suivi du logement, de la mobilité, des services et de la cohabitation afin d’ajuster les interventions selon les besoins.

Conclusion

Pie-IX–Vertières peut devenir un milieu de vie complet et favorable à la santé, à condition que la transformation ne rende pas le secteur inaccessible aux populations qui y vivent déjà. Pour Santé Québec Est-de-l 'Île-de-Montréal - Universitaire, la priorité est donc double : protéger la stabilité résidentielle et profiter du redéveloppement pour accroître de façon substantielle et pérenne le parc de logements sociaux, communautaires et hors marché.

Une cible montréalaise globale ne garantit pas une répartition équitable de ces logements. L'offre limitée de logements sociaux, la forte proportion de ménages locataires et les besoins résidentiels décrits dans les quartiers concernés appellent un rattrapage adapté à leur population et à leur profil socioéconomique. Chaque phase doit donc prévoir une cible de logements, des terrains réservés, un échéancier et un suivi public. [22] Le logement doit être planifié comme une infrastructure sociale essentielle, au même titre que les parcs, les équipements collectifs et la mobilité. Sans nouveaux logements sociaux réalisés dans le secteur même, les bénéfices du métro, du verdissement et des nouveaux services risquent de ne pas profiter équitablement aux populations qui y vivent déjà et d'accentuer les inégalités sociales de santé. Il est tout aussi essentiel de prévoir des locaux communautaires permanents, abordables et accessibles, pour répondre à la demande actuelle et aux besoins émergents liés à la densification et à l'arrivée de nouveaux ménages.

Cette responsabilité dépasse le périmètre administratif du projet : Rosemont-Nord, fait partie du bassin de vie du futur secteur. La mise en œuvre devrait conséquemment être guidée par une connectivité interquartier qui relie les populations aux logements sociaux, aux parcs, aux équipements communautaires, culturels et sportifs, aux ressources alimentaires et aux réseaux de mobilité durable.

Références

[1] Direction régionale de santé publique de Montréal. (2025, 12 mars). *Plan d'action régional intégré de santé publique (PARI)*. Page Web, mise à jour le 12 mars 2025; sans pagination. https://santepubliquemontreal.ca/qui-sommes-nous/plan-daction-regional-integre-de-sante-publique-pari

[2] Direction régionale de santé publique de Montréal. (2023). *Plan d'action régional intégré de santé publique de Montréal 2023-2025 : Fiches déterminants et services, document consolidé*. CIUSSS du Centre-Sud-de-l 'Île-de-Montréal. ISBN 978-2-550-95441-5. Document consolidé du PARI 2023-2025

[3] Ville de Montréal. (8 septembre 2026). *Secteur Pie-IX, Vertières (document d'information) : Vision d'aménagement et de développement préliminaire*.

[4] Concertation Saint-Léonard. (Décembre 2024). *Portrait de quartier de Saint-Léonard 2023 : Un quartier en mouvement*. https://concertationstleonard.com/wp-content/uploads/1825/02/18250183_CSL-PortraitQuartier1821_v6_web.pdf

[5] Concertation Saint-Léonard. (Janvier 2026). *Agir pour mieux prévenir l'itinérance à Saint-Léonard : Recherche comparative pour anticiper et limiter les effets de l'itinérance à la suite de l'implantation du métro*.

[6] Vivre Saint-Michel en santé. (Mai 2024a). *Portrait des comportements de mobilité (Saint-Michel)* (version longue).

[7] Vivre Saint-Michel en santé. (2024b). *Portrait statistique de Saint-Michel*.

[8] Direction régionale de santé publique de Montréal. (23 septembre 2024a). *Conditions démographiques, culturelles et socio-économiques, CLSC Saint-Léonard*. Données du Recensement de 2021 utilisées dans le tableau.

[9] Direction régionale de santé publique de Montréal. (23 septembre 2024b). *Conditions démographiques, culturelles et socio-économiques, CLSC Saint-Michel*. Données du Recensement de 2021 utilisées dans le tableau.

[10] Direction régionale de santé publique de Montréal. (2024c, septembre). *Mémoire de la Direction régionale de santé publique de Montréal dans le cadre de la consultation publique sur le projet de Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM)*. CIUSSS du Centre-Sud-de-l 'Île-de-Montréal. ISBN 978-2-550-98707-9.

https://santepubliquemontreal.ca/sites/drsp/files/media/document/DRSP_Pub_2024_09_20_MemoirePUM.pdf

[11] Cyr, G. (12 avril 2022). Prochaine station, gentrification : les loyers et évictions augmentent à Saint-Michel. *24 heures*.

[12] Vivre Saint-Michel en santé. (2025, 24 septembre). *Saint-Michel trace sa feuille de route pour les prochaines années*.

[13] Armstrong-Dugas, S. (2024, février). *Rapport d'enquête Parlons locaux 2023*. Concertation Saint-Léonard.

[14] Chartrand, M.-H. (2025, 28 septembre). Feu vert à la construction de la Maison communautaire Saint-Michel. *EST MÉDIA Montréal*.

[15] Pouliot, E. (2025, 9 février). La Maison communautaire Saint-Michel : Rassembleuse, inclusive et carboneutre. *EST MÉDIA Montréal*.

[16] Corporation de développement communautaire de Rosemont. (2018). *Rosemont en quelques chiffres 2018*. Données du Recensement de 2016.

[17] Décider Rosemont ensemble / Corporation de développement communautaire de Rosemont. (2024). *Les résultats de la Grande consultation citoyenne 2024*. Consultation menée du 28 mars au 5 mai 2024.

[18] Centraide du Grand Montréal. (s. d.). *Saint-Michel — Portrait de quartier*. Section « Logement – hausse exceptionnelle du coût des loyers et besoins impérieux élevés ». Page Web sans pagination, consultée le 3 novembre 2026. Portrait de Saint-Michel

[19] Office de consultation publique de Montréal. (s. d.). *Pie-IX–Vertières*. https://web.ocpm.qc.ca/fr/pie-IX-vertieres

[20] Concertation Saint-Léonard. (2025). *Plan de quartier de Saint-Léonard 2025-2030*.

[21] Direction régionale de santé publique de Montréal. (s. d.). *Fiches déterminants et services de A à Z*. https://santepubliquemontreal.ca/qui-sommes-nous/plan-daction-regional-integre-de-sante-publique-pari/fiches-determinants-et-services-de-z

[22] Ville de Montréal, Service de l'habitation. (Mai 2021). *Répartition des logements sociaux et communautaires sur l'île de Montréal : Faits saillants et tableaux. Données au 31 décembre 2021*.